



Les médecins doivent pouvoir soigner en toute sécurité

Lundi 9 février 2026

Face à la multiplication des conflits et à l'intensification des violences dans plusieurs régions du monde, le Conseil national de l'Ordre des médecins exprime sa vive préoccupation quant aux conditions d'exercice des médecins et des personnels de santé.

Dans de nombreux territoires, les établissements de santé sont pris pour cibles et les professionnels subissent menaces, arrestations, intimidations ou entraves à l'exercice de leur mission. Malgré ces risques, les soignants poursuivent leur engagement avec un dévouement remarquable, parfois au péril de leur vie.

Le CNOM apporte son plein soutien aux récentes prises de position de l'Association médicale mondiale, dont il est membre, concernant la situation alarmante des médecins en Iran. Ces déclarations rappellent que les principes fondamentaux de l'éthique médicale s'imposent en toutes circonstances : le devoir premier du médecin est de soigner et de préserver la santé, la dignité et l'intégrité de chaque patient, sans discrimination. La neutralité, l'indépendance et l'impartialité médicale en constituent des garanties essentielles. Les établissements de santé, les soignants et les patients doivent, à ce titre, bénéficier d'une protection pleine et entière.

Aux côtés des médecins du monde entier, le CNOM appelle au respect absolu de ces principes et des engagements internationaux en vigueur.

Contact Presse
pressecnom@gantzeragency.com